

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 4 juin 2018, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h31.

18 06 067

2. Adoption de l'ordre du jour du 4 juin 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 4 juin 2018, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Tournoi de golf de la MRC de Coaticook
 - 6.1.2. Fondation québécoise du cancer
 - 6.1.3. CAB de la MRC de Coaticook - AGA
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Politique familiale et des aînés
 - 7.1.2. Contrat de déneigement du chemin de Way's Mills – Ministère des Transports
 - 7.1.3. Renouvellement d'Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne
 - 7.1.4. Chemin des Cantons – Panneau d'étape de Way's Mills
 - 7.1.5. Congrès de la FQM
 - 7.2. **Rapport du maire**
 - 7.2.1. Dépôt du rapport du maire
 - 7.2.2. Diffusion du rapport du maire - résolution
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers

9. **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
10. **Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
11. **Rapport de la directrice générale**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
12. **Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
13. **Divers**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

18 06 068

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Madame Ghislaine Leblond aimerait qu'il y ait de la sensibilisation qui soit fait auprès des agriculteurs afin que ceux-ci limitent leurs travaux agricoles de nuit. Les travaux de nuit entraînent beaucoup de bruit et d'inconfort chez les citoyens.

Madame Leblond tient à féliciter les membres du conseil pour leur implication et leur bon travail.

18 06 069

6.1.1. Tournoi de golf de la MRC de Coaticook

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal autorise le paiement total de 505\$ pour inscrire, Monsieur le maire, Johnny Pizar et la conseillère Virginie Ashby au Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook qui aura lieu le jeudi 5 juillet 2018 au Club de golf de Coaticook.

Que le conseil municipal autorise le paiement pour les inscriptions des employés accompagnés de leur conjoint s'ils désirent y participer.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 06 070

6.1.2. Fondation québécoise du cancer

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. CAB de la MRC de Coaticook

L'information est déposée aux membres du conseil.

18 06 071

7.1.1. Politique familiale et des aînés

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité de Barnston-Ouest doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, décrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le Comité des loisirs familles et aînés de la Municipalité soit le comité de pilotage de la démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés.

Que le conseil municipal mandate le Comité loisirs familles et aînés à mettre à jour la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Barnston-Ouest ainsi que le plan d'action qui en découle.

Que les membres du comité de pilotage soient :

- Madame Julie Grenier, conseillère municipale et Responsable des questions familles et aînés ;
- Madame Pascale Morin, citoyenne ;
- Madame Sarah Côté, citoyenne ;
- Monsieur Ziv Przytyk, conseiller municipal ;
- Madame Cynthia Ferland, conseillère municipale ;
- Monsieur Richard D'Amour, citoyen et aîné ;
- Monsieur Johnny Pizar, maire et aîné.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

18 06 072

7.1.2. Contrat de déneigement du chemin de Way's Mills – Ministère des Transports

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports souhaite conclure une entente avec la Municipalité de Barnston-Ouest quant à l'exécution du contrat relatif aux travaux pour le dossier 9010-18-4948 – Déneigement, déglçage, fourniture de matériaux et site d'entreposage pour l'entretien du chemin de Way's Mills ;

ATTENDU que le montant octroyé à la Municipalité par le contrat portant le numéro 850938816 est de 23 216.08\$;

ATTENDU que le contrat est d'une durée d'un an (saison 2018-2019) incluant une clause de renouvellement pour quatre (4) années subséquentes ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et/ou Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis aux fins du contrat numéro 850938816 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

18 06 073

7.1.3. Renouvellement d'Entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge Canadienne

ATTENDU que la Municipalité s'assure de maintenir et de mettre à jour son plan de sécurité civile ;

ATTENDU que la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre s-2.3) et le Code municipal ;

ATTENDU que la Municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Barnston-Ouest et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest signe avec la CROIX-ROUGE une

entente triennale (2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021).

Que la Municipalité de Barnston-Ouest s'engage à verser, à titre de contribution annuelle, et ce pour toute la durée de l'entente les sommes suivantes :

- 2018-2019 : 160\$
- 2019-2020 : 170\$
- 2020-2021 : 170\$

Que le conseil municipal autorise monsieur Johnny Pizar, maire et madame Sonia Tremblay, directrice générale à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

7.1.4. Chemin des Cantons – Panneau d'étape de Way's Mills

Les élus discutent de la demande de l'organisme Chemin des Cantons de la possibilité de déplacer le panneau d'étape de Way's Mills au Centre d'art Rozynski. Les élus préfèrent ne pas déplacer le panneau et demande à la directrice générale d'en informer les instances concernées.

7.1.5. Congrès de la FQM

La directrice générale informe les membres du conseil municipal que le Congrès de la FQM se tiendra du 20 au 22 septembre 2018 au Centre des Congrès de Montréal et leur dépose la programmation.

7.2.1. Dépôt du rapport du maire

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2. du Code municipal.

18 06 074

7.2.2. Diffusion du rapport du maire - résolution

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la Municipalité diffuse le rapport du maire dans le journal Le Joyau édition Juillet-Août ainsi que sur la page Facebook et sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mai 2018.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de mai 2018.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de mai 2018.

18 06 075

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 mai 2018 – 18-05-065	40 911.74\$
B) Dépenses incompressibles – mai 2018	31 653.54\$
C) Salaires mai 2018	11 249.95\$
D) Comptes à payer au 4 juin 2018	254 472.15\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 297 375.64\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

18 06 076

15. Levée de la séance ordinaire du 4 juin 2018

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h07.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.